

*legal*

# Le Louyer Paroissial

Saint-Pierre

et Miquelon



BULLETIN MENSUEL

15 FÉVRIER

1936

13<sup>e</sup> Année. -- N°146



Propriété  
Publique

## LES PAGNOL FRERES

QUIR DE LA RONCIERE - SAINT-PIERRE

### Grand choix de linoleums

Passages toile cirée - Carpettes linoleum - Carpettes de laine

### ARTICLES DE MÉNAGE

Ripolin et Peintures toutes couleurs  
Essences - Huile de lin - Mastic - Vernis,  
Verre ordinaire et imprimé, etc.

### Articles de chasse

Plomb - Cartouches - Capsules, etc.

### Outils tous genres

Marque « Stanley »

### Appareils de Chauffage en tous genres

POSE de PRISES d'EAU - SALLES de BAINS  
CABINETS INODORES

### Fourneaux de Cuisine - Calorifères

CRAWFORD - Enterprise - RICHMOND

### AGENTS DES USINES RENAULT

Groupes électrogènes - Moteurs Industriels - Moteurs Marins  
à Essence et Huile lourde  
Devis et renseignements gratuits

Consultez nos Prix



# Julien MORAZÉ

Quai de la Roncière.

Armement - Commission - Consignation - Alimentation - Liqueurs  
 Confections - Chaussures - Fournitures en tous genres  
 Warehouse avec Quai

## REPRÉSENTANT

Champagne : Perrier-Jouet, Victor Clicquot, Reims.

Armement : Société Nouvelle des Pêcheries à vapeur, Arcachon

Armement : Maison Ch. Leborgne, Paris

Assurance Maritime : The Board of Underwriters of New-York, N.-Y

Assurance contre l'incendie : Phoenix Insurance Co limited of London

Moteurs marins : The Hubbard Engineering Co, Middletown, Conn  
 Huiles à Machines et graisse de toutes qualités, Standard Oil Co of  
 New-York, Socony.

Dépositaire des Cigarettes et Tabac « NATIONALE »

Poste distributeur d'ESSENCE de l'Imperial Oil Co Ltd.

## — FREE AIR —

### SAINT-PIERRE (Îles St-Pierre et Miquelon)

#### Louis Hardy Legranvillais,

AGENT Imperial Oil Limited  
 Great West Wine Co

Collin et Bourrisset: Vins de Bourgogne  
 Delbeck et Cie, Reims — Champagnes  
 Fournier-Demars de Bourges —  
 Liqueurs.

#### Pierre LE TIEC

Alimentation générale

Produits de choix

Demi-gros et détail

#### Pension-Restaurant

Mme Cadet - Etcheverry,  
 Quai de la Roncière.

#### HOTEL ROBERT

Quai de la République

#### Pierre LÉGASSE

Boulangerie - Epicerie

Commission - Consignation  
 Grains et Farines en gros et  
 en détail.

#### A. MAUFROY

Quai de la République  
 Commission - Représentation  
 Importation - Exportation.

#### PIERRE GOGNY, rue Borda

Epicerie - Liqueurs - Légumes  
 Articles divers

#### American House

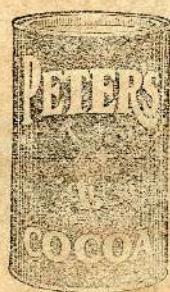
Vins et spiritueux. - Quai de la Roncière

#### Joseph GAUTIER

Boucherie - Charcuterie - Légumes  
 Oeufs, etc. Fournisseur des navires



Le CACAO PETER est idéal ; il est :



Plus nutritif que le meilleur thé ;

Plus digestif que le meilleur café ;

Plus économique que le bon chocolat ;

Plus sain que tous ces produits.

#### Radios

SCOTT de LUXE ALLWAVE

derniers modèles 11 et 15

lampes livrés avec Antenne

Spéciale et Jeu de lampes de  
rechange. Le Scott de Luxe  
n'existe pas en série. - Chaque  
appareil exécuté sur Commande



est livré avec garantie

de 5 ans.

Prospectus et Prix sur demande

H. A. PATUREL

agent, à Saint-Pierre et Miquelon,



## Service paroissial et Renseignements divers

**INSCRIPTION DE MESSES.** — S'adresser au presbytère, le matin jusqu'à 9 h. ; le soir, de 2 à 3 h.

**CONFÉSSIONS.** — Tous les matins, avant et après les messes. — Le mercredi soir (enfants des écoles), à partir de 3 h, 1/2. — Pendant les vacances, à 5 h. — Le samedi soir, à 5 h. — La veille du 1<sup>er</sup> vendredi du mois, à 5 h. — La veille du dernier samedi du mois, à 5 heures. — La veille des fêtes.

**BAPTÈMES.** — Tous les jours, — à l'heure convenue. Apporter le *Livret de Famille* afin d'éviter les erreurs dans la transcription de l'acte.

On doit faire baptiser *sans délai* les enfants nouveaux-nés.

A l'occasion d'un baptême solennel à l'église, on peut demander une sonnerie de cloches, d'après le tarif affiché à la sacristie. Cette sonnerie est accordée à la condition que l'enfant soit présenté *dans les huit jours* qui suivent sa naissance.

Le baptême privé, appelé aussi *ONDOIEMENT*, n'est pas autorisé en dehors du péril de mort. Les cérémonies omises dans ce cas doivent être suppléées au plus tôt.

**PARRAIN, MARRAINE.** — Pour en remplir l'office, il convient d'avoir été admis à la Communion solennelle. — Indiquer leurs noms en annonçant le baptême.

En l'absence du parrain choisi, celui-ci peut être représenté « par procureur » c'est-à-dire par une autre personne ; dans ce cas, cette personne ne contracte aucune parenté spirituelle.

**MARIAGES.** — *Au moins quinze jours avant*, se présenter pour les publications. Fournir les *certificats de baptême de date récente* ; si les futurs contractants n'ont pas été baptisés dans la paroisse ; l'extrait mortuaire de tout conjoint défunt, si l'un des deux futurs est veuf ; les certificats de la publication des bans qui aurait été faite ailleurs ; les actes de dispenses, s'il y a lieu.

En outre, dans la quinzaine qui précède la célébration du mariage, les fiancés doivent se présenter devant le Curé : celui-ci s'assurera, conformément aux prescriptions du Code Canonique (C. 1082), qu'ils connaissent les nouveaux devoirs auxquels ils vont s'engager.

En règle générale, un mariage ne peut être célébré que trois jours pleins après la dernière publication.

**COMMUNION A DOMICILE.** — Préparer une nappe, un crucifix, deux bougies, un peu d'eau bénite avec un rameau bénit et un peu d'eau dans un verre.

Au cas où le malade devrait recevoir le sacrement de l'Extrême-Onction, préparer en outre, sur une assiette, 6 boules de ouate destinées à essuyer les onctions, un peu de mie de pain et de l'eau pour purifier les doigts du prêtre.

**MALADES.** — Faire appeler le prêtre sitôt qu'une personne est gravement malade, sans attendre qu'elle soit mourante et ait perdu connaissance.

**FUNÉRAILLES.** — Pour tout ce qui concerne la sépulture et les cérémonies funèbres s'adresser sans retard au presbytère.

**BIBLIOTHÈQUE PAROISSIALE.** — Elle est ouverte *chaque dimanche, après la grand'messe*.



## Calendrier du Mois de Mars 1936.

### *Mois consacré à St Joseph*

N. B.— Les Messes ont lieu, *les dimanches et jours de fêtes à 6 h. ½, 8 h. et 10 h. ; les autres jours à 6 h. ½, 7 h. et 8 h.* —

Le samedi, pendant le carême, l'Angelus est récité debout,

1 Dimanche.— 1<sup>er</sup> du Carême.— Après les vêpres, procession mensuelle. Puis instruction pour les personnes de langue anglaise, dans la chapelle du Sacré-Cœur.—

N. B.— Les quêtes de ce jour sont au profit des écoles chrétiennes.

4 Mercredi.— St Casimir, conf.— *Jour des Quatre Temps, avec jeûne et abstinence.* Le soir à 8 h., instruction de Carême et salut.

5 Jeudi.— Le soir, à 4 h. ½, au Foyer Paroissial, projections sur le Catéchisme et l'Histoire Sainte pour les enfants des écoles.— Le soir à 8 h., *Heure Sainte* pour les hommes de la Confrérie du T. S. Sacrement.

6 Vendredi.— 1<sup>er</sup> du mois.— Stes Félicité et Perpétue, mart.— *Jour des Quatre Temps, avec jeûne et abstinence.*— A 7 h., messe de la Confrérie du Sacré-Cœur.— Après la messe de 8 h., exposition du T. S. Sacrement pour toute la journée.— Le soir à 8 h., office.

7 Samedi.— St Thomas d'Aquin, conf. et doct.— *Jour des Quatre Temps avec jeûne et abstinence.*— A 7 h., messe de la Confrérie du Rosaire.— Le soir, à 6 h., chapelet et salut.

8 Dimanche.— 2<sup>me</sup> du Carême.— A la messe de 6 h. ½, com. des hommes de la du T. S. Sacrement.— Après les Vêpres, réunion du Tiers-Ordre dans la chapelle du Sacré-Cœur.

10 Mardi.— Les quarante Saints Martyrs.— A 7 h. Messe du Tiers-Ordre suivie de l'instruction à l'autel de St Antoine.

11 Mercredi.— Le soir, à 8 h., instruction de Carême et Salut.

12 Jeudi.— St Grégoire, pape, conf. et doct.— Le soir à 4 h. 1/2, au Foyer Paroissial, projections sur le Catéchisme et l'Histoire Sainte pour les enfants des écoles.— A 8 h., Heure Sainte pour les Dames et les Jeunes filles.

13 Vendredi.— Le soir à 8 h., Chemin de la Croix et salut.—

14 Samedi.— Le soir, à 8 h. ½, *Radio : Causerie religieuse.*

15 Dimanche.— 3<sup>me</sup> du Carême.— A la messe de 8 h., com. mens. des jeunes filles.— Après les Vêpres, Sermon pour l'ouverture de la **Mission des Hommes et des Jeunes gens** ; bénédiction du T.S. Sacrement.— Réunion des Enfants de Marie dans la chapelle du Sacré-Cœur.

N. B.— *Cette semaine, jusqu'à vendredi inclus, il y aura chaque soir à 8 h., une instruction pour les hommes et les jeunes gens. Ils sont invités à prendre place dans les bancs de la nef. Les tribunes seront fermées.*— *Après l'instruction du Vendredi soir aura lieu la quête dite "pour la mission".*

19 Jeudi.— St Joseph, époux de la Bienh. Vierge Marie.— A 8 h., messe de Monseigneur.— Le soir à 4 h. 1/2 au Foyer Paroissial, projections sur le Catéchisme et l'Histoire Sainte pour les enfants des écoles — A 6 h., salut en l'honneur de St Joseph.— A 8 h., Mission des hommes.

21 Samedi.— St Benoit, abbé.— Confessions. (On est prié de ne pas attendre la nuit pour venir se confesser.)

22 Dimanche.— 4<sup>me</sup> de Carême.— A la messe de 6 h. 1/2, chant du Credo et com.



pascale des Hommes.— Aux Vêpres, sermon pour la clôture de la Mission des Hommes et bénédiction apostolique.— **Ouverture de la Mission des Enfants** (au-dessous de 15 ans).

N. B.— *La Mission des Enfants dure trois jours : lundi, mardi et mercredi, avec à 7 h. 3/4 prière du matin, à 8 h. Ste Messe, à 11 h. 1/4 et 4 h. 1/4 instruction.*

25 Mercredi.— Annonciation de la Bienh. Vierge Marie.— Confession des Enfants. Le soir à 8 h., instruction du Carême et salut.

26 Jeudi.— A la messe de 8 h. com. pascale des Enfants, avec bénédiction apostolique. Quête de la Mission.— Le soir à 4 h. 1/4, projections sur le catéchisme et l'histoire sainte pour les enfants des écoles.—

27 Vendredi.— St Jean Damascène, conf. et doct.— Le soir à 8 h., Chemin de la Croix et salut.

28 Samedi.— St Jean Capistran, conf.— A 7 h., messe et com. mens. des Enf. de Marie.— Le soir à 6 h., chapelet et salut.—

29 Dimanche de la Passion.— Après les vêpres sermon pour l'**Ouverture de la Mission des dames et des jeunes filles.**—

N. B.— *Cette semaine, jusqu'à vendredi inclusivement, il y aura chaque soir à 8 h, une instruction pour les dames et les jeunes filles.— En outre, lundi, mardi et mercredi, après la messe de 7 h., une instruction spéciale pour les jeunes filles ; jeudi, vendredi et samedi, après la messe de 8 h., instruction spéciale pour les dames.— Les tribunes seront fermées.*

---

## Aêtes Paroissiaux

(DU 15 JANVIER AU 15 FÉVRIER 1936)

---

**BAPTÈMES.** — Sont devenus Enfants de Dieu et de l'Eglise.

*Le 23 Janvier, — AYRES Marie-Marguerite ; Parrain : Martin Arroza, ménage ; Marraine : Ernestine Artois.— Le 25, — ILHARRÉGUY Robert-Joseph ; Parrain : Eustrade Ilharréguy ; Marraine : Héloïse Bonnieul.— Le 26, — HUREL Emile-André ; Parrain : André Hurel ; Marraine : Adèle Revert.— Le 29, — POULARD Yvan-Ernest ; Parrain : Léopold Doussin ; Marraine : Marie Poulaïd.— MAHÉ Jacqueline-Yvonne ; Parrain : André Rouillé ; Marraine : Yvonne Rebmann.— Le 2 février, — MOBASÉ Eveline-Micheline ; Parrain : Mathurin LeHors ; Marraine : Emilie Heudes.— Le 4, — TÉLETCHÉA Renée-Marie ; Parrain : Gabriel Couépel ; Marraine : Marguerite Dodeman. — BOURGEOIS Marie-Thérèse ; Parrain : Léon Briand ; Marraine : Augusta Goris, — Le 9, — BRIAND Paule-Lucienne, Parrain : Joseph Briand ; Marraine : Lucie Urdanabia.*

**MARIAGES** Se sont unis par les liens indissolubles du Sacrement,

*Le 16 janvier, — LEROUX Francis et PICHON Emilienne.— Le 22, —*



RUEL Louis et HACALA Alberte. -- *Lc 25*, -- DE ARBURN Pierre et HEUDES Marguerite. -- *Le 30*, -- AROZAMENA Franeis et AYRES Marie.

**SÉPULTURES**—Ont reçu les honneurs de la sépulture chrétienne:

*Le 18 janvier*, -- LE SÉNÉCHAL Sarah, née Fawrel, 97 ans. -- *Le 28*, -- GAUVAIN Thérèse. Fernande, 19 ans. -- RENOU, Marcel Germain, 3 mois. *Le 1er février*, -- NORAIS Marie Louise, née Bouvet, 68 ans. -- *Le 12*, -- ETCHEVERRY Muriel Oslinda, 5 ans.

---

## LA BONNE PAGE

### Il faut étudier Jésus-Christ

---

La question de la Divinité de Jésus-Christ a subi, au cours des siècles, de rudes assauts.

Dès le lendemain de la Résurrection, des doutes s'élèvent même dans le groupe des disciples : « Et le voyant, ils l'adorèrent : cependant, quelques-uns hésitèrent. » (S. Matthieu, ch. XVIII, v. 17.)

Puis, lorsque les apôtres s'en vont à travers le monde prêcher la religion nouvelle, c'est la fausse sagesse humaine qui s'obstine à voir dans la Croix une « folie », dans la Résurrection du Sauveur une chimère.

Plus tard, ce sont les sarcasmes des philosophes, Celse, Julien l'Apostat, le philosophe couronné, et tant d'autres; et cette opposition des « esprits forts » ne laisse pas que d'avoir son écho jusque dans les rangs du peuple, qui souvent ne connaît Jésus-Christ que pour le blasphémer.

Et, comme si cela ne suffisait pas, voici qu'au sein même de l'Eglise surgissent les négations. Au lieu d'accepter avec une foi humble ce grand mystère de l'Incarnation, la merveille d'un Dieu fait homme, on veut l'expliquer, le réduire par des analyses orgueilleuses à n'être qu'un problème ordinaire, d'ordre humain.

J'ai nommé les hérésies d'Arius, de Nestorius, d'Eutychès.

Nous n'en dirons rien, car toutes ces tentatives sont demeurées impuissantes à résoudre le mystère, mais elles ont fourni à l'Eglise l'occasion d'affirmer sa croyance en la présentant sous des formules toujours plus précises et plus fermes.



Et c'est ainsi que, en dépit de tous les assauts subis, *le dogme fondamental de la divinité de Jésus-Christ a survécu dans son intégrité, et aujourd'hui Jésus-Christ est adoré dans l'Eglise comme Il le fut aux premiers siècles*. Selon la parole si juste et si profonde de Napoléon, Il est le grand nom de l'Histoire ; on a pu mourir pour d'autres, Il est le seul qu'on adore à travers les siècles et les révolutions.

Néanmoins, de nos jours comme au temps passé, Il reste « *un signe de contradiction* ». A côté des acclamations qui saluent en Lui le Dieu vivant, combien de voix discordantes qui le méconnaissent et l'insultent, combien aussi, hélas ! de voies angoissées qui crient vers Lui, sincèrement : « *Dites-nous si vous êtes vraiment le Christ !* »

D'où l'importance, aujourd'hui plus que jamais, d'affermir notre *foi en la divinité de Jésus-Christ*. Une âme qui a quelque noblesse ne peut se contenter d'une attitude vague, flottante, ni d'une attitude passive. Elle doit prendre part résolument et pouvoir s'écrier comme St Pierre : « *Je crois que vous êtes le Christ, le Fils du Dieu vivant qui êtes venu en ce monde* ». Le divin Maître n'a-t-il pas dit : « *Celui qui n'est pas pour moi est contre moi* ».

*Mais pour arriver à cette plénitude et à cette netteté de foi, il nous faut étudier la Vie de Jésus-Christ.*

Car cette vérité que Jésus-Christ est Dieu, cette vérité en elle-même échappe à nos prises. Comme le Sauveur le laissait entendre, elle ne peut être qu'une conclusion : « *Si vous ne voulez pas me croire, croyez du moins à mes œuvres, afin que vous sachiez que mon père est en moi et que je suis dans mon père.* »

*à suivre*

---

## Le Carême

---

*Sanctifiez-vous afin de participer au sacrifice du Seigneur. Ainsi nous parle l'Eglise, comme jadis le prophète Samuel, à l'approche de Pâques.*

Pâques, en effet, doit demeurer pour nous la Fête des fêtes et le Dimanche des dimanches. De même que le mystère pascal domine toute la vie du Christ, ainsi doit-il être la synthèse et le centre de la vie du chrétien. Si celui-ci participe fréquem-



ment au Sacrifice eucharistique et non pas seulement pour satisfaire au strict précepte pascal, il n'en est pas moins vrai qu'il doit célébrer la fête par excellenee non seulement comme le glorieux anniversaire d'un miracle sur lequel repose sa foi : mais il doit profiter de cet anniversaire pour renouveler véritablement sa vie. Or Pâques ainsi comprise ne s'improvise pas. Le Carême la prépare.

Le Carême est un temps d'exercice, d'entraînement où, sans faire trêve à nos occupations journalières, nous devons nous recueillir pour renouveler notre vie chrétienne.

La prière et le sacrifice tels sont les deux grands moyens que le Carême nous offre pour écarter de nos âmes les attaches au péché et renforcer notre union à Dieu.

Que la bénédiction divine soit sur toutes les âmes de bonne volonté.

---

PRESCRIPTIONS DE MGR LE PRÉFET APOSTOLIQUE  
POUR LE CARÈME DE 1938 ET AUTRES JOURS DE L'ANNÉE

Article 1<sup>er</sup>. — Nous rappelons aux Fidèles des Iles St-Pierre et Miquelon que, pendant le Carême et à certains jours de l'année, l'abstinence et le jeûne sont prescrits par l'Église comme pratique de pénitence.

Art. 2. — La *loi de l'abstinence* interdit l'usage de la viande, du jus de viande et du bouillon. — Elle permet l'usage des œufs, des laitages et l'assai-  
onnement des aliments maigres à la graisse. — Les jours où l'usage de la vian  
de est permis, on peut servir au même repas viande et poisson.

Art. 3. — Pour tous les Fidèles, depuis l'âge de sept ans accomplis, l'absti-  
nence est obligatoire les jours suivants:

Tous les vendredis de l'année; chaque mercredi de Carême (1); les 3 jours  
des Quatre-Temps; aux vigiles de la Pentecôte, de l'Assomption, de la  
Toussaint et de Noël.

Quand les fêtes de Noël, de l'Assomption, de la Toussaint tombent un ven-  
drredi, les lois du jeûne et de l'abstinence sont suspendues.

Art. 4. — La *loi du jeûne* prescrit de ne faire qu'un seul repas proprement  
dit par jour.

Elle permet de prendre un peu de nourriture le matin, par exemple du

---

(1) Au lieu du Samedi (*Indul du 10 fév. 1934*).



café, du thé, du chocolat sans lait et une petite quantité de pain.

Elle permet aussi une collation le soir, par exemple du laitage, des légumes des œufs, des pâtes et un peu de poisson. — Il est permis de faire la collation au milieu du jour, et le principal repas le soir.

Art. 5. — Les Fidèles sont soumis à la loi du jeûne depuis l'âge de 21 ans accomplis jusqu'à la 60<sup>me</sup> année commencée, et cela :

Tous les jours pendant le Carême, les dimanches exceptés, jusqu'au Samedi-Saint à midi ; les 3 jours des Quatre-Temps ; aux vigiles de la Pentecôte, de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël, excepté si elles tombent le dimanche.

Art. 6. — D'après ce qui a été dit, durant le Carême, à partir du mercredi des Cendres, sont à la fois des *jours de jeûne et d'abstinence* :

Les mercredis et les vendredis ; les 3 jours des Quatre-Temps. On ne peut donc faire ces jours-là, qu'un repas maigre, en dehors de ce qu'il est permis de prendre le matin et à la collation.

D'autre part, sont des *jours de jeûne sans abstinence* :

Les lundis, mardis, jeudis et samedis. — Donc, ces jours-là, on peut user d'aliments gras, mais seulement au repas principal.

Art. 7. — Sont exemptes de la loi du jeûne les personnes qui ne jouissent pas d'une bonne santé, ou qui sont assujetties à des travaux pénibles. — En cas de doute, on s'adressera au Curé, ou à son remplaçant, pour obtenir les dispenses dont on aurait besoin.

Art. 8. — Les personnes régulièrement dispensées du jeûne peuvent user d'aliments gras à tous les repas.

Art. 9. — Pour compenser les adoucissements apportés par l'Eglise aux lois de la pénitence, il est instamment recommandé aux Fidèles de faire, selon la coutume établie, une aumône spéciale, dite *aumône du Carême*, proportionnée à leurs moyens. — Les personnes qui, à cause de leur pauvreté, ne pourraient faire aucune aumône, la remplaceront par des prières ou autres œuvres de piété ou de charité.

Art. 10. — La moitié des aumônes de Carême sera distribuée aux pauvres de chaque paroisse, par les soins du Curé ; l'autre moitié sera appliquée par l'Ordinaire aux besoins généraux de la Préfecture Apostolique. Il convient de multiplier pendant le Carême l'assistance à la messe quotidienne, la visite au St Sacrement, le Chemin de la Croix, et de sacrifier les spectacles et autres amusements.

Art. 11. — Conformément à une prescription du 4<sup>me</sup> Concile de Latran, il est rappelé à tout Fidèle ayant atteint l'âge de discréption, qu'il doit confesser ses péchés à un prêtre approuvé, au moins une fois l'an, et accomplir la pénitence à lui enjointe ; en outre, qu'il doit recevoir avec respect le Sacrement de l'Eucharistie pour le moins à Pâques...



Art. 12. — Le temps fixé, dans la Préfecture Apostolique, pour l'accomplissement du devoir pascal, commencera le 1<sup>er</sup> mars, premier dimanche du Carême (2) et finira le 21 mai, tête de l'Ascension.

Saint-Pierre, le 1<sup>er</sup> février 1936.

A. POISSON, *Préf. Apost.*

---

(2) Par Indult du Saint-Siège en date du 10 février 1934.

---

## Radio Morue

**Infatigable, le R. P. Yvon continue sa campagne pour le bien-être des pêcheurs terre-neuvas.**

Voici ce que rapporte **CHOISIR**, le journal de la radio :

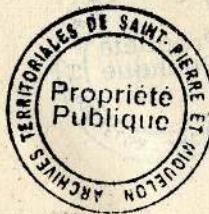
Nos lecteurs savent les services que la T.S.F. rend en mer. Or, les pêcheurs de morue, qui naviguent sur les bancs six à huit mois de suite, n'ont ni appareil émetteur, ni récepteur.

Pour les secourir dans leur dure solitude, la Société des Oeuvres de Mer, depuis longtemps, les fait visiter par un bateau-hôpital, actuellement le Saint-Yves, ayant à bord aumônier et médecin, qui leur parle lettrés, journaux, secours de toute sorte.

Mais le Père Yvon, curé de cette singulière paroisse qui va des bancs de Terre-Neuve (d'une étendue plus grande que la France) à ceux du Groenland, trouverait plus facilement ses paroissiens, toujours en mouvement et souvent cachés dans la brume, s'il pouvait leur annoncer chaque jour la position du navire et la route qu'il suit.

Parfois même, le posté pourrait contribuer au sauvetage de quelques pêcheurs. A bord des voiliers la pêche se fait en doris, petits bateaux à rames, montés par deux hommes; chaque matin, ces doris partent pêcher jusqu'à 6 ou 8 kilomètres et, les jours de brume, ne retrouvent pas toujours leur bateau. La saison dernière dix-sept hommes ne sont pas revenus. Par la T.S.F. toute la flottille saurait qu'il y a un voilier égaré.

S'il manque encore quelques milliers de francs, comme on nous le dit, au Père Yvon pour l'achat de **RADIO-MORUE**, nous croyons qu'il les trouvera sans peine.



# FUMEURS,

**Demandez les cigarettes AVALLON**

Ce sont, à prix égal, les meilleures que vous puissiez obtenir.

Elles sont douces, ne racrent pas la gorge, et peuvent se comparer avantageusement avec les marques les plus renommées.

**Prix du Paquet : 1 franc**

Les acheteurs de cigarettes AVALLON auront droit gratuitement à une boîte d'allumettes « Centurion » par paquet de 20 Cigarettes

*Ne manquez pas de la réclamer à votre fournisseur.*

**En vente partout**

**G. Landry & Cie**

**dépositaires**



## L'Avenir de St Pierre et Miquelon.

Extraits du discours radiodiffusé

de M. l'Inspecteur général Mérat

le samedi 25 Janvier.

“.... J'indiquerai d'abord qu'un décret du 3 Janvier 1935 a procédé à la réorganisation administrative de l'archipel suivant le plan N° 2 : Assemblée de 12 membres élus, président élu ; contrôle assuré par un commissaire délégué, suppression des communes.

“.... Mon intention est de vous parler aujourd'hui de 3 questions, 1<sup>o</sup> Subvention métropolitaine, 2<sup>o</sup> divers projets de réorganisation administrative ; 3<sup>o</sup> suppression des communes.

**Subvention métropolitaine.** — Le projet de budget 1936 donne 1 million 7 de recettes et 8 millions 2 de dépenses. La caisse de réserve est près d'être épuisée. Il faut donc l'aide de la métropole.

Cette aide sera peut-être (par hypothèse) de 2 à 3 millions. Si on y ajoute les primes et les pensions, cela fera plus de 6 millions.

Mais le Département des Finances vient de câbler qu'il subordonne toute subvention à la preuve que toutes les économies auront été réalisées.

C'est le but de la réforme administrative.

**Divers projets de réorganisation administrative.** — En présence des doutes soulevés par le projet N° 2, un projet N° 3 a été élaboré : maintien du système actuel, mais accroissement des représentants de la population au Conseil d'Administration en compensation de la disparition des Communes.

Mais ce projet a eu contre lui la grande majorité du Conseil Municipal de St Pierre.

Dans ces conditions j'ai proposé au Département de se décider pour le projet N° 2 ....

Les organismes nouveaux auront comme premier devoir le vote du budget en réduisant les dépenses de plus de 1.500.000 fr.

**Suppression des Communes.** — Les Communes ne peuvent plus vivre. En 1936, pour 620.000 fr. de dépenses, on a 250.000 fr. de recettes.

Ce n'est pas la métropole qui versera les fonds.



La suppression des communes, c'est à dire la simplification administrative qui doit en résulter, est l'une des conditions d'accord de la subvention.

La disparition des communes permettra de réaliser quelque 150.000 fr. d'économies.

Faites l'essai de vous administrer, élisez les organismes du du projet No 2, comprimez les dépenses budgétaires et, démontrant que le dit projet est viable, vous obtiendrez la subvention métropolitaine.

Sinon, c'est bien simple, que l'on passe le plus tôt possible au projet No 3 .... ».

-----

## Réabonnements.

Etats-Unis : \$ 1.00. — Canada . 60 cents. — France et St Pierre et Miquelon : 10 francs. — Autres pays : 15 francs.

Les réabonnements sont reçus en décembre ; à St Pierre, chez M. et Mme Gloanec ; à l'Ile et à Miquelon, chez le Père Curé.

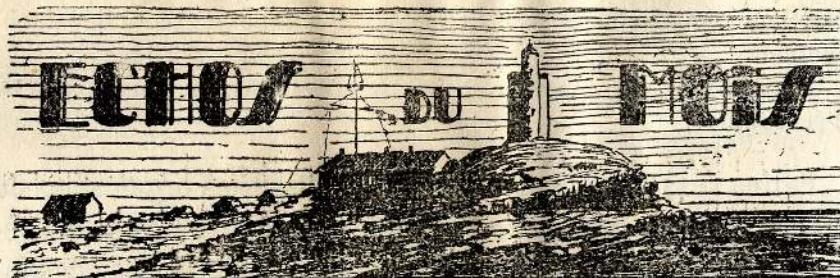
Les réabonnements de France et de l'Etranger sont reçus au Presbytère de St Pierre.

Nous prions nos chers abonnés de nous envoyer au plus tôt le montant de leur abonnement pour 1936.

Inutile de dire qu'ils nous rendraient service, en permettant de continuer, dans des conditions moins onéreuses, la publication de ce modeste périodique.

—————  
Faites vivre et prospérer votre petite revue  
en payant largement votre abonnement  
en trouvant des abonnés nouveaux  
en mettant des annonces.

Faites la connaître autour de vous.



**Décorations.** — Par décision du Ministre de la Marine Marchande, en date du 20 décembre 1935, la Médaille d'honneur des Marins du Commerce a été décernée aux Marins dont les noms suivent :

Apestéguy Joseph	à Miquelon
Curet Joseph	à Miquelon
Detcheverry Emile	à Miquelon
Detcheverry Georges	à St Pierre
Fouchard Pierre	à St Pierre

A tous nos plus sincères félicitations.

**Réorganisation administrative.** — Les décisions de Paris étant maintenant connues, Monsieur l'Inspecteur général Mérat développa les idées du Gouvernement dans un entretien à la Radio le samedi 25 janvier.

Nous donnons plus haut un compte rendu de cette intéressante et importante causerie.

**Réorganisation judiciaire.** — Le tribunal supérieur d'appel est supprimé. Les appels des jugements seront portés devant la Cour d'appel de Rouen. Le tribunal criminel est supprimé. Les affaires criminelles seront déférées à la Cour d'assises de Rouen.

Le décret du 6 novembre 1935 a été promulgué supprimant le Tribunal de première Instance à St Pierre et le remplaçant par une Justice de Paix à compétence étendue de 3<sup>me</sup> classe. Monsieur Jean-Marie Victor en est devenu le premier titulaire.

**Quelques changements dans l'administration.** — Du J.O. des Iles St Pierre et Miquelon en date du 31 janvier 1936 nous tirons les extraits suivants :

M. Eugène Orsini, sous-brigadier des Douanes, a été chargé intérimairement des fonctions de Chef du Service des Douanes. M. Eugène Claireaux, commis expéditionnaire principal du Service local, a été nommé Chef du Service de l'Inscription Maritime. M. Léopold Favereau, Capitaine de port, a été rapatrié par suite des mesures de compressions administratives. Il a été remplacé par M. Ropers à la suite d'un concours sur titres.



**L'Eglise et la question ouvrière.**—Le mardi, 4 Février, au Foyer Paroissial, la conférence habituelle eut pour sujet : La question ouvrière.

Après avoir montré comment, à travers les âges, l'Eglise s'est occupée du sort des travailleurs, Monseigneur indiqua quelle était la charte du syndicalisme chrétien.

Voici, en quelques points, cette charte, d'après la lettre reçue de Rome par Son Eminence le Cardinal Liénart, évêque de Lille, en 1928 :

1<sup>o</sup> L'Eglise reconnaît et affirme le droit des patrons et des ouvriers de constituer des associations syndicales soit séparées, soit mixtes, et y voit un moyen efficace pour la solution de la question sociale.

2<sup>o</sup> L'Eglise, dans l'état actuel des choses, estime moralement nécessaire la constitution de telles associations syndicales.

3<sup>o</sup> L'Eglise exhorte à constituer de telles associations syndicales.

4<sup>o</sup> L'Eglise veut que ces associations syndicales soient établies et réglées selon les principes de la foi et de la morale chrétiennes.

5<sup>o</sup> L'Eglise veut que les associations syndicales soient des instruments de concorde et de paix.

6<sup>o</sup> L'Eglise veut que les associations syndicales, suscitées par des catholiques pour des catholiques, se constituent entre catholiques, sans toutefois méconnaître que des nécessités particulières puissent obliger à agir différemment.

7<sup>o</sup> L'Eglise recommande l'union de tous les catholiques pour un travail commun dans les liens de la charité chrétienne.

**La campagne du timbre.**— Sous la présidence de Madame Barrillot et la direction du docteur Vernier, le Comité local profita d'une matinée dans la Salle Jacques Cartier pour faire une quête qui rapporta 1258 fr.

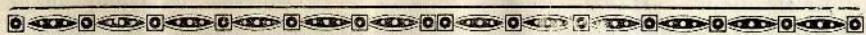
A part 5%, dus au Comité national du Timbre, cette somme unie à celle de la vente des vignettes en décembre servira à la lutte anti-tuberculeuse aux îles St Pierre et Miquelon.

**Au Bureau de placement.**— Situation du marché au 31 Janvier :

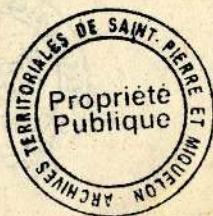
Demandes d'emplois : 58 Hommes, 2 Femmes, 15 Jeunes Filles.

Offres d'emplois : 4 Jeunes Filles.

**La Température.**— Le thermomètre a oscillé en Janvier entre 6°,6 et -9°, avec une moyenne de jour de 1° et une moyenne de nuit de -4.



**La Communion Solennelle et la Confirmation  
sont fixées à St Pierre  
au dimanche 7 Juin.**



## Un peu de notre Histoire (140).

— 1828-1829 —

(Suite)

C'est en cette fin d'année que se place un événement de mer qui, s'il ne se rattache pas directement à l'histoire locale, n'en mérite pas moins de retenir l'attention de nos lecteurs à cause des circonstances dans lesquelles il se produisit.

Il s'agit du naufrage sur la dune de Langlade du navire anglais « Fulwood ». Ce sinistre fut précédé d'un drame épouvantable qui eut pour théâtre le pont de ce bâtiment. Mais il est certain que la légende a, au cours du temps, travesti l'origine du drame, le rôle et la qualité des acteurs.

Aussi est-il nécessaire de faire la part de l'histoire et de la légende dans tout ce qui a été dit sur cette horrible tragédie.

D'abord la légende.

Dans l'automne de 1828 un navire anglais le « Fulwood » se jeta au plein sur la dune de Langlade. Le mousse déclara aux autorités que les matelots avaient assassiné le capitaine et les officiers du bord pour s'emparer de quelques barils de doublons qu'ils avaient découverts dans la cale. Mais, alors, le bateau privé de direction faisait côte dans la nuit. Néanmoins les meurtriers avaient pu débarquer le précieux métal et l'enfoncer dans le sable. L'enfant ne put toutefois désigner la cache, car on avait eu soin de l'éloigner avant de procéder à cette opération.

Bref, les gens de l'équipage ayant refusé de parler furent arrêtés et expédiés à St Jean de Terre-Neuve. Transférés en Angleterre, ils y furent jugés et condamnés à être pendus.

C'est à peu près en ces termes mais agrémentés de détails fantaisistes que ce drame est conté par Pierre Enim dans son ouvrage « Ceux de l'Epave ». L'auteur de « L'Isthme de Langlade », M. Caperon a eu soin cependant et non sans raison de ne l'accueillir que sous le couvert de la légende, d'après les détails assez problématiques qu'il pu se procurer.

(A suivre)

E. S.

---

**Le Bonheur.** *Il en est du bonheur comme des montres: les moins compliquées se dérangent le moins.*

---



## Chronique de l'Île-aux-Marins

**MARIAGES.** — Se sont unis par les liens indissolubles du Sacrement,  
Le 29 janvier. — KELLO Jean, François, Marie et DODEMAN Noella.

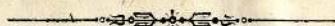
\*\*

**Travaux à l'église.** — Depuis l'agrandissement de la sacristie, voilà plus de cinq ans, le chœur de l'église, privé par cette transformation de ses baies latérales, manquait de lumière, à tel point que, même en plein jour, il y était impossible de lire. Dans la séance du Conseil de Fabrique, en Janvier 1934, il fut décidé d'obvier à cette insuffisance de lumière, en projetant de faire deux fenêtres, une de chaque côté dans le cintre.

Cependant, les choses restèrent pendantes encore plus de deux ans, jusqu'au jour où Victor Patrice, président du Conseil de Fabrique, dont on peut dire, en toute vérité, que « le zèle de la maison de Dieu le dévore », résolut, avec les fonds de réserve de la Fabrique, de mettre à exécution ce projet. Six baies ogivales, au lieu de deux, comme il en fut d'abord question, de 1 m. 45 sur 0 m. 60 chacune, munies de vitres fleuries, viennent d'être faites tout autour du chœur. Les quatre baies de la partie supérieure du chevet, qui existaient déjà, ont été également munies de vitres semblables. Ajoutons que la façade de l'abside a été repeinte, mais cette fois, en ton plus clair.

Ces différents travaux, tout en donnant au chœur la lumière voulue, ont donné aussi à l'église une toute autre physionomie ; ils ont fait au chevet un ensemble de décors des plus gracieux. Nous sommes heureux d'adresser aux ouvriers qui ont entrepris ce travail nos remerciements et aussi nos félicitations.

**Réunion des Marins.** — Les membres de la Société des Marins se sont réunis en séance plénière, le dimanche 19 Janvier. Une somme de six cents fr. fut donnée, à titre de secours, à quatre sociétaires, pour être repartie entre eux, au prorata de leurs jours de maladie. M. le Président attira l'attention des assistants sur deux points : 1<sup>o</sup>) sur le besoin urgent de faire de nouvelles recrues, les membres diminuant continuellement. En cela d'ailleurs, il prêche d'exemple, ayant fait inscrire cette année, dans la société, son jeune fils. 2<sup>o</sup>) sur l'obligation, pour tout sociétaire qui perçoit un secours, de prévenir le président ou le trésorier dès sa guérison, c'est à dire dès qu'il peut reprendre son travail. Victor Patrice ayant sollicité d'être déchargé de sa fonction, pour être remplacé par un plus jeune, dut, sur les instances des assistants, garder, à son corps défendant, la présidence de la Société, encore une année.





## Chronique de Miquelon

BAPTÈME. — Est devenue enfant de Dieu et de l'Eglise,

Le 3 février. — LUCAS Léonie, Marie ; Parrain : Eugène Lucas ; Marraine : Léonie Vigneau.

\* \*

*Arbre de Noël : 16 janvier.* — Comme tous les ans, l'école maternelle a eu son arbre de Noël. La dureté des temps avait donné quelques craintes aux religieuses, car ce sont elles qui s'occupent, et avec quels soins minutieux, de cet arbre ; mais la grande foi de Mère Supérieure a suscité des miracles de générosité. Notre petite séance fut des plus réussies. Les petites séances furent exécutées à la perfection. Pour prolonger cette heure de gaité, on projeta sur l'écran « Chouchou veut rire » bien de circonstance, et qui fut le quart d'heure de fou-rire. Par la voix du « Foyer » nos enfants redisent leur merci à tous ceux qui ont contribué à leur procurer en cette journée une bonne surprise.

*Mauvais temps.* — Les jours se suivent et ne se ressemblent pas. En effet la chronique du mois dernier semblait laisser penser que Miquelon ne verrait pas d'hiver. Il faut croire plutôt qu'il n'a reculé que pour mieux sauter. Vers le 20 ce fut des vents d'une violence exceptionnelle. Les maisons surtout celles à étage ont comme des balancements inquiétants, accompagnés d'une musique qui plonge dans le plus profond sommeil les plus récalcitrants. Pendant ce temps le banc de sable qui forme digne du côté de l'Ouest subit les plus rudes assauts. La vague en furie s'élance, monte, atteint le sommet, et se déverse sur la dune, en entraînant le sable, ce qui diminue chaque jour le rempart qui nous protège de la mer. Cette année, presque toute la plaine n'était qu'un lac immense. Certains tremblent à l'idée qu'un jour les flots de l'océan perside se rejoignent de l'Ouest à l'Est par dessus la tête des Miquelonnais. Ce temps n'est pas encore ! car il faudra d'abord qu'ils passent par dessus N. D. des Retrouvés ; et notre bonne Mère est là ! Elle veille et nous protège.



**SAINT-PIERRE (îles Saint-Pierre et Miquelon)**

**Auguste DÉROUET**

Constructeur breveté de navires.  
Entrepreneur en tous genres.

**Mme AUG. OLLIVIER**

Grand choix Sweaters,  
Layette      Mercerie  
COURONNES    MORTUAIRES

**A. Dugué & Fils**

Boucherie — Charcuterie — Légumes—  
Oeufs,etc. — Fournisseur des navires.

**PAUL DETCHEVERY**

CHARGE et entretien d'ACCUS  
montage et dépannage de postes ré  
cepteurs Radio

**A Vendre:**

Une auto *Ford* bon état. S'adresser à Mme Vve Autin.

Automobile *très bon état de marche* prix : 2000 francs.

S'adresser à M. Joseph Michel

Une Maison 15.000 francs      S'adresser à M. Maurice Briand

Un doris      S'adresser à M. Elie Jugan, *Ile aux Marins*.

Un Piano,      S'adresser au Foyer Paroissial.

Propriétées situées à l'angle des rues Brue et de la Poulirière,

*J. et E. MACÉ*

Maison L. Alain rue *Raymond Poincaré*

S'adresser chez Mme Vve E. Briand.

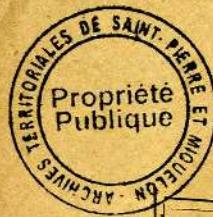
Une maison rue *Brûlé*      S'adresser à M. Gabriel Téletchéa

Un Radio National      en très bon état      bon marché.

S'adresser à M. G. Salomon

Une propriété

S'adresser à Théodore Girardin



**ALBERT BRIAND**

Rue de la Poudrière.

Epicerie - Mercerie - Quincaillerie.

**HOTEL LALANNE**

QUAI DE LA RONCIÈRE

**LA « MORUE FRANÇAISE »**

Sous-Agence Nord

Denrées de toutes sortes.

**Paul Detcheverry**

Réparations - Montages Radios tous genres.

**Test de lampes - Condensateurs, résistances  
et tout genre matériel radios.**

*Lampes « Sylviana ».*

**Radios récepteurs « Knight ».**

---

**H. A. PATUREL**

Commission - Consignations

Gros et détail

Epicerie, Vins et Spiritueux

Biscuits fins, Confiserie, Fruits

Légumes, grains, foin, charbon

Confection, Chaussures etc.

**Représentant**

The Ogilvie Flour Mills Co. Montreal

Newfoundland and Canada Steamships Limited

Shaw Steamships Company.



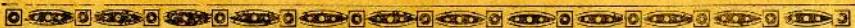
## VETEMENT TIP TOP TAILORS Limited.

**HIVER 1935 – 1936**

Nous sommes heureux de vous présenter, cet hiver, notre catalogue qui contient les modèles les plus récents ainsi qu'un grand choix de nouveaux échantillons de tissus de haute qualité pour complets et pardessus faits sur mesures au prix unique de

\$ 24

Nos efforts conjugués avec ceux de nos fabricants de tissus qui ont su s'adapter à la hauteur des circonstances, n'ont eu qu'un but, celui de vous satisfaire, celui de vous présenter des articles de qualité irréprochable qui ne souffrent et qui ne craignent aucune comparaison avec tout ce qu'on peut vous montrer et avec tout ce que nos multiples imitateurs ont mis sur le marché,



## The BERGER Tailoring Co Limited

Nous avons pour cette saison multiplié le nombre de nos modèles ainsi que ceuui de nos échantillons de façon que votre choix puisse être élargi vous pourrez choisir votre complet ou pardessus dont le prix sera accessible à votre bourse puisque nous avons des tissus aux prix de

\$ 19,50 à 31,85

La Maison Berger vous livrera un complet ou pardessus fait à vos mesures qui vous donnera entière satisfaction.

**Renseignements et échantillons chez:**

**Etienne DAGUERRE**

distributeur pour les ILES ST PIERRE et MIQUELON.



# LA BANQUE CANADIENNE DE COMMERCE

Siège Social à TORONTO, Canada.

Notre Banque est plus qu'uniquement un lieu où l'on peut en toute sécurité placer des fonds; c'est aussi une institution dont l'intention et le but sont d'aider ses clients dans la sage direction de leurs intérêts financiers et commerciaux.

Nous sommes organisés de façon à bien vous servir en ce qui concerne tout ce qui intéresse la Banque, y compris la vente des traites, de mandats-espèces, de chèques pour voyageurs, et de lettres de Crédit.

Venez, sans hésiter, nous consulter sur toutes questions au sujet des opérations de Banque.

---

LA BANQUE CANADIENNE DE COMMERCE

**Capital versé: 30 Millions de Dollars**

**Fonds de Réserve : 20 Millions de Dollars**

Succursale de St-Pierre & Miquelon

J. R. PILON

*Direcleur.*